

# SAISON 2024 – 2025

## École de Judo

- Mini – Baby** Les mercredi de 16h00 > 17h00  
**Baby** Les mercredi de 17h00 > 18h00  
**Enfants** Les mercredi de 18h00 > 19h15 et les samedi de 17h00 > 18h15  
**Ados- Adultes** Les mercredi de 19h15 > 20h30 et les samedi de 18h15 > 19h30

## TAÏSO

**Ados Adultes** Les lundi 18h30 > 20h00

[Aide de L'État PASS'SPORT 2024](#) (contre remise du code individuel au nom de l'enfant)

## Réduction Famille sur l'adhésion :

10 % sur le 2ème et 20 % sur le 3ème adhérent/famille.

## Réduction de 50 % sur l'adhésion ceinture noire

Pour adhésion en cours de saison = Tarif est dégressif.

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTES :

- Virement bancaire sur le compte judo passion Saint Saulve :

**IBAN : FR76 1670 6006 1253 9339 0069 674**

**Code BIC : AGRIFRPP867**

- Par Carte Bancaire

- Chèques vacances, Coupons sport  
**(Sauf pour le montant de la licence)**

- Espèces.

**- Chèque bancaire à l'ordre de « Judo Passion Saint Saulve »**

## - Règlement échelonné :

- En plusieurs fois en fournissant les chèques dès l'inscription. Le premier sera encaissé immédiatement, les suivants seront déposés à votre convenance.

**- J'ai bien noté que mon adhésion est définitive et qu'aucun remboursement ne sera possible.**

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter la procédure car des retards de paiement occasionnent des problèmes d'organisation et d'enregistrement des dossiers d'inscription.

De plus les judokas ne peuvent recevoir leur licence en temps et heure pour les compétitions.

Le bon déroulement de la saison sportive dépend de votre compréhension.



A CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

# SAISON 2024 - 2025

## INFORMATIONS

## Conditions d'adhésion et tarifs

### Conditions d'adhésion :

- 1° Le soussigné s'engage à respecter le règlement intérieur du club Judo Passion Saint Saulve dont il reconnaît avoir pris connaissance.
- 2° Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation d'adhésion pour l'accès aux cours et aux installations.
- 3° L'adhérent est invité à prendre connaissance des garanties d'assurance souscrites par la licence.
- 4° Fournir obligatoirement avec le dossier d'inscription (pour avoir accès aux cours et aux installations) :
  - > **Un certificat médical pour tous les compétiteurs.**
  - > **Le questionnaire de santé** : si les réponses conduisent à un examen médical, le certificat médical demeure obligatoire.
- 5° **Trois séances d'essais** avant la 1<sup>er</sup> inscription au club.

**6° TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

### TARIF : ADHÉSION ET LICENCE: ( pour la saison de Sept > juin)

Les tarifs ci-dessous incluent le coût de l'adhésion au club pour les cours.

À titre d'information, Le club Judo Passion s'occupe de l'inscription ainsi que du règlement de la licence auprès de la fédération française de Judo. (FFJDA)

Frais de dossier 1 <sup>er</sup> inscription	<b>8,00 €</b>	
Carte d'adhésion JP2S (Pour extérieur à Saint Saulve)	<b>12,00 €</b>	
JUDO - Mini - BABY : 4 – 5 ans	<b>90,00 €</b>	55 min / Sem.
JUDO - BABY : 6 – 7 ans	<b>100,00 €</b>	1 heure / Sem.
JUDO – ENFANTS : 8 – 13 ans	<b>140,00 €</b>	2 H 30 / Sem.
JUDO et Taïso - Ados - Adultes : 14 ans et plus	<b>145,00 €</b>	4 H 00 / Sem.
TAÏSO - ADOS – ADULTES : 12 ans et plus	<b>100,00 €</b>	1 H 30 / Sem.

**LICENCE FFJDA Obligatoire = 41,00 €**

**Passeport Sportif (pour les compétiteurs) 10,00 € (Validité 8 ans)**

# REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB JUDO PASSION SAINT SAULVE

Ce règlement pour la saison 2024-2025 s'applique aux membres du club JP2S, adhérents, licenciés et aux personnes accompagnantes, ce règlement est actualisé au début de chaque saison sportive. **il est aussi complémentaire au règlement intérieur relatif à l'utilisation de la salle de sport établi par la Mairie qui s'applique à toutes les personnes fréquentant le complexe sportif Coubertin.**

## **JUDO PASSION SAINT SAULVE (JP2S):**

Association loi 1901, créée le 6 juillet 2016

Objet : pratique du judo, Jujitsu et disciplines associées, en ludique, loisir et compétition. Référence de l'association : W596005919

### **LES PROFESSEURS :**

Marc LOUBELLE 3<sup>ème</sup> Dan, Annick DELHAYE 2<sup>ème</sup> Dan, Arnaud HARBONIER 2<sup>ème</sup> Dan

**Ceinture Noire du club** : Roland SUTTER 2<sup>ème</sup> Dan, Hassen CHALLAL 2<sup>ème</sup> Dan, Laurent DORIGNY 1<sup>er</sup> Dan.

**Le Comité** est composé de 6 membres du bureau exécutif et 11 administrateurs :

Le Président : M. Gian Cattelan                      Le Vice – Président : Mr Didier ROBERT

Le Trésorier : M. Enzo CATTELAN                      Le Vice-Trésorier : M. Laurent DORIGNY

Secrétaire principale : Mme Delphine ROSAND

Secrétaire du Pôle sportif : Mme Annick DELHAYE

Le club est affilié à la Fédération Française de judo (FFJDA) sous le N° 590710

Les statuts sont consultables sur simple demande à un membre dirigeant ou sur le site Web du club : <http://judopassion2s.fr>

Le siège social et l'adresse administrative du club sont au domicile du Président en fonction. Courriel : [president@judopassion2s.fr](mailto:president@judopassion2s.fr) Téléphone : 06 61 11 96 57

### **ARTICLE 1 :**

Tous les judokas doivent être licenciés et à jour de leurs cotisations pour être en droit d'accéder aux locaux et au tatami. **Trois séances d'essais sont accordées avant engagement** au-delà l'inscription est obligatoire et **aucune raison ne justifiera un remboursement**. Quiconque n'aura pas rendu la totalité des documents accompagnés du paiement intégral de la saison dans les temps impartis **se verra refuser de monter sur le tatami** par souci d'assurance.

### **ARTICLE 2 :**

Tous les judokas doivent remettre lors de l'inscription pour les mineurs l'attestation et le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, pour les majeurs le « QS-SPORT » et l'attestation Qs-Sport. **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions**, consultez un médecin pour obtenir un certificat médical.

**Certificat médical pour tous les compétiteurs. (avec la mention « y compris en compétition »)**

Pour celui qui possède un passeport, ce dernier doit être tenu à jour, avec photo d'identité, timbre de licence de l'année en cours.



### **ARTICLE 3 :**

Des vestiaires sont tenus à disposition pour tous les licenciés du club. Aussi, est-il fortement déconseillé d'arriver en kimono (surtout en hiver) **et de marcher pieds nus dans les couloirs** (prévoir des ZORRIES ou des TONGS).

Les licenciés se changeront uniquement dans les vestiaires. **Tout licencié se déshabillant en dehors des vestiaires sera réprimé la 1<sup>ère</sup> fois.**

Nous recommandons aussi aux licenciés **de ne rien laisser dans les vestiaires** car le club ne peut se porter responsable de la perte d'effets personnels.

### **ARTICLE 4 :**

Les judokas sont pris **en charge dans le bâtiment (et non sur le parking)** à l'heure précise du cours. Les parents s'assureront donc de la présence d'une personne responsable du club avant de déposer leur(s) enfant(s) et le(s) reprendront obligatoirement au niveau de la coursive ou du patio à l'heure précise de fin de la séance.

### **ARTICLE 5 :**

**Afin de ne pas déconcentrer les judokas, les parents ne restent pas dans le patio pendant les séances.**

### **ARTICLE 6 :**

**Les Grades :** Seuls les professeurs décident des passages de ceinture. Les passages de grade s'effectuent au mérite en fonction du travail acquis, de l'assiduité et du rythme d'entraînement.

### **ARTICLE 7 :**

Les ongles doivent être bien coupés tant au niveau des mains que des pieds cela évite des blessures inutiles.

**Il est interdit de porter des bijoux** (chaîne, montre, bracelet, boucles d'oreilles, bague, ...) sur le tatami pour des raisons de sécurité mais, aussi, de casse éventuelle.

### **ARTICLE 8 :**

Afin de s'hydrater pendant la pause, il est conseillé d'utiliser une **GOURDE**, et ce dans le souci de respecter l'engagement : **« ZERO DECHET & TRANSITION ECOLOGIQUE »**,

**NB : Les bouteilles plastique sont déconseillées - (Boire en dehors du tatami).**

**Il est interdit de manger sur le tatami.**

### **ARTICLE 9 :**

Dans la mesure du possible, les parents s'engagent à accompagner les jeunes judokas dans leurs déplacements lors des compétitions à l'extérieur.

### **ARTICLE 10 :**

En prenant une licence à Judo Passion Saint Saulve, les adhérents s'engagent à :

- Respecter les équipements sportifs à domicile comme à l'extérieur.
- Respecter absolument les professeurs et les dirigeants.
- Appliquer les règles de vie et respecter le club sur le tatami comme à l'extérieur.

Le Comité JP2S

Le Président, Gian CATTELAN